# logitud

## Suffrage Web

#### • LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION.

1

D MOOVILLION.

## LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : INTRODUCTION :

MENU Suivi des dossiers

- Les services de la mairie chargés de recevoir les demandes instruisent et soumettent la demande au Valideur.
- Pour statuer sur une demande d'inscription, le Valideur doit vérifier que le demandeur respecte les conditions d'inscription.
- A ce titre, <u>il procède au contrôle de chacune des pièces jointes à la demande d'inscription pour</u> savoir si la qualité d'électeur et rattache communale sont réelles.
- Les dossiers de demande d'inscription incomplets doivent être rejetés.

#### LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : PRINCIPE.



# logitud

## Suffrage Web

• EFFECTUER REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION.

DEMPHARE DUADOVILLION.

### LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : RECHERCHER UNE DEMANDE D'INSCRIPTION.

MENU Suivi des dossiers



2.- Renseignez le type de dossier (Inscription) et l'état actuel (instruit) du dossier.

## LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : SÉLECTION DE L'ÉLECTEUR.

MENU Suivi des dossiers

6

Suivi des dossiers

3 Sélectionner un électeur.

Nom			Prénom(s)			Date de naissance
Numéro National Électeur INE			Type de dossier <b>Tous</b>		État actuel	
<ul> <li>Recherche avancée</li> <li>Effacer les critères d</li> </ul>	de recherche					
N° électeur ▼▲	Туре 💌 🛦	Nom de naissance (d'usage) 🔻 🛦		Prénom(s) 💌 🛦	Date de création ▼▲	État 💌 🛦
-	Inscription	HUMBLOT		rené	31/12/2018	Dossier instruit

3.- Cliquer sur la ligne de l'électeur souhaité.

## LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : VISUALISER LA DEMANDE.

Suivi d'inscription

Suivi des dossiers 7

MENU

4 Visualiser

Sumanscription	
Statut de la demande :	Dossier instruit le 31/12/2018
	Le dossier est complet. Il a été vérifié. Il est conforme
Date de la demande :	31/12/2018
Provenance de la demande :	MAIRIE
Inscription sur :	Liste principale (Inscription volontaire)
Lieu de précédente inscription :	-
INE de l'électeur :	-
État civil :	Monsieur HUMBLOT rené
	Né le 15/04/1965 en COMORES
Nationalité :	Française

4.- Le détail de la demande s'affiche.

#### LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : LE REJET DE LA DEMANDE.

Suivi des dossiers

MENU



#### LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : CONFIRMER LE REJET DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION.

#### Confirmation

Confirmation du rejet.

/oulez-	vous vra	iment rejete	er le	dossier o	de Monsie	ur HUMBLC	OT René (ur	ne fois reje	té le dossie	r ne pourra plu	s être mo
Date :	21	/ 6	/	2019							
Motif dı	u rejet d'	'inscription									
Résid	ence rée	elle < 6 mois	•								

MENU

Suivi des

dossiers

9

 $(\mathbf{x})$ 

#### 6.- Confirmer ou annuler le rejet de la demande d'inscription.

Consigner la motivation du rejet dans l'espace commentaire (<u>celle-ci figura sur le</u> <u>document</u> " <u>notification de rejet d'inscription</u> ").



du rejet de la demande d'inscription.

#### LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION :



Commune de Saint-Herblain Service des Elections **3 IMPASSEDE LA MORLIERE** 

44800 SAINT-HERBLAIN

Notification de décision de rejet d'inscription sur la liste électorale (Article L.18 du Code Electoral)

> HUMBLOT René 33 RUE DE LA GARE 44800 Saint-Herblain

Le Maire notifie LE REJET de la demande d'inscription

de Monsieur HUMBLOT René né le 15/04/1965 à Moroni COMORES sur la liste électorale (Liste principale), suite à sa demande d'inscription recue en mairie le 21/06/2019.

Adresse

33 RUF

44800

#### Adresse de rattachement

33 RUE DE LA GARE 44800 Saint-Herblain

Annexe 1 - Les délais de recours

III et IV de l'article L18 nouveau du code électoral applicable au 1er janvier 2019

> par l'électeur intéressé contre une décision prise au titre du vs administratif préalable, à peine d'irrecevabilité du

> > mé dans un délai de cinq jours à compter de la présent article. Le recours est examiné par la

e dans un délai de deux jours à l'électeur intéressé, au ue et des études économiques.

tué dans les trente jours sur un recours administratif Si, lors de la réunion prévue au III du même article L. tatué sur les recours administratifs préalables formés jetés.

ans un délai de sept jours à compter de :

ommission de contrôle ;

nnée au dernier alinéa du III du présent article.

ans les conditions prévues aux deux derniers alinéas du l

Informations sur l'inscription

Liste : Liste principale Motif de la demande : Inscription volontaire Statut du dossier : Dossier visé avec rejet Date de la demande : 21/06/2019 Origine de la demande : Mairie

Motif du rejet d'inscription

#### Résidence réelle < 6 mois.

Motif du rejet d'inscription : L'intéressé(e) est informé(e) des voies et délais de recours p électoral. Tout recours contentieux formé contre cette décisio recours administratif préalable (RAPO) auprès de la commiss du recours devant le tribunal d'instance (article L18, III).

Les délais de recours sont indiqués en annexe de cette notification

Résidence réelle < 6 mois. A Saint-Herblain, le 21 juin 2018

Le Maire. Pierre Loyer



Informations sur l'inscription

Date de la demande : 21/06/2019

Origine de la demande : Mairie

Motif de la demande : Inscription volontaire

Statut du dossier : Dossier visé avec rejet

Liste : Liste principale

Page 2/2

#### LE REJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION : STATUT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION.

#### MENU Suivi des dossiers



#### Suivi d'inscription

_	
8	Suivi d'inscription.

Statut de la demande :	Visa refusé le 21/06/2019
	Résidence réelle < 6 mois.
Date de la demande :	21/06/2019
Provenance de la demande :	Guichet (Mairie de Saint-Herblain)
Inscription sur :	Liste principale (Inscription volontaire)
Lieu de précédente inscription :	-
INE de l'électeur :	-
État civil :	Monsieur HUMBLOT René
	Né le 15/04/1965 en COMORES à Moroni
Nationalité :	Française

8.- Le statut de la demande confirme le refus du visa par le Valideur.